



# BRIE INFOS

## BRIE INFOS

N°2  
MAI 2012

### DATES À RETENIR

**Vendredi 25 mai :**

Inscription CLSH à la salle de 18h00 à 20h00

**Samedi 2 juin :**

Inscription CLSH à la salle de 10h00 à 12000

**Samedi 9 juin :**

Inscription CLSH à la mairie de 10h00 à 12000

**Dimanche 10 juin :**

1<sup>er</sup> tour des élections législatives

**Dimanche 17 juin :**

2eme tour des élections législatives

**Samedi 23 juin et dimanche 24 juin :**

Brie en fête et pique nique annuel des Briens au plan d'eau

**Jeudi 28 juin :**

Goûter aînés-enfants à 15h à l'école

**Vendredi 6, samedi 7 et dimanche 8 juillet :**

Rencontre des Brie de France en Charente.

**Mercredi 25 juillet :**

Don du sang à Janzé

**Dimanche 16 Septembre:**

Fête du patrimoine au plan d'eau :  
Vente mobilière à partir de 15H.

Le Brie Info N°3 2012 paraîtra début septembre, n'hésitez pas à nous envoyer vos articles avant le 20 août 2012 au secrétariat par mail : [mairiebrie@wanadoo.fr](mailto:mairiebrie@wanadoo.fr)

Lors de la réunion de conseil du lundi 26 mars 2012, le Conseil Municipal a adopté les différents budgets primitifs qui s'équilibrent comme suit :

	Dépenses fonctionnement	Recettes fonctionnement	Dépenses investissement	Recettes investissement
Budget général	750 977.92 €	750 977.92 €	1 487 621.03 €	1 487 621.03 €
Budget assainissement	52 822.90 €	52 822.90 €	22 443.66 €	22 443.66 €
Budget Les Jardins du Raize	216 608.92 €	216 608.92 €	0	0
Budget Coteau Sud 3	462 736.00 €	462 736.00 €	519 471.79 €	519 471.79 €

Le Conseil Municipal a décidé les nouveaux taux des taxes directes locales pour 2012, comme suit :

- ✓ 11,85 % pour la taxe d'habitation soit une augmentation de 1,5 % du taux
- ✓ 15,29 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties soit + 1% du taux
- ✓ 39,96 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties soit + 1 % du taux

### BAIGNADE AU PLAN D'EAU

Si toutes les conditions sont réunies (sanitaire et personnel) la surveillance de la baignade au plan d'eau de la Vallée de l'Isère sera assurée du samedi 23 juin au mercredi 15 août inclus, de 13h30 à 19h, à l'intérieur du périmètre délimité par une ligne d'eau.

La baignade est strictement interdite en dehors des heures de surveillance et hors du périmètre.

Actuellement nous sommes en cours de recrutement des surveillants de baignade. Pour postuler il faut être titulaire du diplôme BNSSA (brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique)

Si vous souhaitez postuler à ce poste merci d'envoyer votre CV et lettre de candidature à la mairie.





## AU CONSEIL

### Compte rendu du conseil municipal du 26 mars 2012

#### 1/ Coteau Sud 3 :

- examen du devis 2LM –extension réseau eau-

Le CM adopte l'étude 2LM d'un montant de 52 810.86 €.

- examen devis ERDF pour déplacement ligne haute tension

Le CM autorise M. Le Maire à signer le devis d'ERDF d'un montant de 10 592.46 €

#### 2/ Salle Multifonction :

- sollicitation d'une subvention pour la salle multifonction à vocation culturelle auprès de la Communauté de Communes du Pays de la Roche Aux Fées

- sollicitation d'une subvention pour l'espace enfance de la salle multifonction auprès de la CCPRF

### CR du conseil municipal du 2 avril

#### Lotissement Coteau Sud 3 :

- validation des DCE et autorisation à M. le Maire de lancer les AO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le dossier de consultation des entreprises et autorise Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres.

- fixation du prix de vente des terrains.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le prix de vente du terrain à 85 € TTC le m<sup>2</sup>.

- validation des critères d'attribution des lots.

Après en avoir délibéré, le CM décide de retenir les critères suivants :

- Habitants de Brie : 5 points
- Valeur du jour d'attente : 0.006 point
- Construction d'une habitation principale pour la famille demandeuse : 3 points + 0.5 point /personne
- Construction d'une habitation en vue de la retraite < 10 ans : 2.5 pts
- > 10 ans : 1.5 pts
- Construction d'une habitation pour la location : 0 point
- ex-résidents : 4 points

## STAGE THEATRE

« Jouer, improviser »

**Atelier gratuit ouvert aux adultes et adolescents des troupes amateurs de la Communauté de Communes du Pays de la Roche aux Fées. (18 places)**

*Présentation : l'improvisation est un outil de jeu pour l'acteur. Elle développe sa présence sur scène et ses capacités à être plus réactif et plus juste. Lors de ce stage, il s'agira d'aborder le jeu de plusieurs façons, et ainsi d'échanger ensemble pour nourrir les pratiques de chacun.*

**Samedi 26 mai - 14h à 17h : Improvisations préparées**

**Samedi 2 juin - 14h à 17h : Le jeu avant la parole**

**Samedi 9 juin - 14h à 18h : Improvisations non préparées**

*Les trois journées s'inscrivent dans une progression et il est préférable de participer à l'ensemble du stage. Cependant en cas d'indisponibilité, il est aussi possible de ne pas être présent aux trois journées.*

### **INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS**

Établissement d'Enseignements Artistiques « Au Pays de la Roche Aux Fées »  
16, rue Louis Pasteur – B.P. 34 – 35240 RETIERS

**Contact : berenice.manneville@ccprf.fr**

## LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES

### LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES : FICHE REFLEXE

Que faire en cas d'absence de courte durée ?

- Fermez à clé portes et portails.
- Si vous possédez un système d'alarme, enclenchez-le à chaque fois que vous sortez.

Que faire en cas d'absence durable ?

- Avisez vos voisins ou le gardien de la résidence. Votre domicile doit paraître habité : demandez que l'on ouvre régulièrement vos volets.
- Signalez votre absence à la brigade de gendarmerie. Dans le cadre des opérations « tranquillité vacances », une attention particulière lors des patrouilles de surveillance générale sera alors assurée.
- Faites suivre votre courrier ou faites le prendre par une personne de confiance.
- Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique ou transférez vos appels si vous le pouvez.

Quelles sont les mesures d'anticipation à prendre ?

- Prenez des photos de vos objets de valeur et notez le numéro de série quand il existe. Ces informations faciliteront le remboursement **par l'assureur** en cas de vol.
- Placez vos bijoux de valeur en lieux sûrs.

Que faire si malgré toutes ces mesures vous êtes victime d'un cambriolage ?

- Ne cherchez pas à ranger ni déplacer certains objets. Il est primordial de laisser les lieux en l'état pour préserver les traces et indices qui sont indispensables aux opérations de police.
- Prévenez directement la gendarmerie en composant le 17
- Essayez de dresser rapidement un inventaire exhaustif du préjudice subi. Faites opposition auprès de votre banque lorsque des chèques ou votre carte bancaire ont été volés.
- Contactez votre assureur.

## ECOLE

L'école du Sacré Cœur lance le **Défi 10 jours sans écrans** !

Nos jeunes sont nés et vivent dans un monde d'image où réel et virtuel se côtoient. Le temps passé devant les écrans est de plus en plus important. Dans un de ses rapports, le Conseil supérieur de l'Éducation notait que l'exposition répétée à la violence télévisuelle avait une incidence certaine sur l'augmentation de la violence juvénile. À cet effet, nous souhaitons arriver à développer chez nos jeunes un plus grand sens critique face à la sollicitation des médias.

C'est pourquoi "le Défi de la Dizaine sans télé ni jeu vidéo" nous fait vivre une expérience unique en son genre. Pendant 10 jours, les jeunes seront appelés à fermer téléviseurs, ordinateurs et jeux vidéo, pour faire place à des activités familiales, amicales et communautaires.

**Ce défi aura lieu du 29 mai au 7 juin 2011.**

Ce n'est pas une obligation pour les jeunes, mais un **défi**. La réussite du projet réside dans sa promotion et dans l'implication de chacun des membres de la communauté influençant nos enfants. (Parents, amis, voisins, organismes locaux...)

Voilà pourquoi nous faisons appel à tous, à votre créativité et à votre intérêt pour nos jeunes. Si vous souhaitez...

- organiser une activité durant la semaine du défi de la dizaine sans télé ni jeu vidéo
- faire connaître votre organisme aux jeunes
- nous transmettre vos idées

Faisons connaître nos talents !  
A très bientôt

L'équipe enseignante

Vous êtes intéressés, contactez-nous au 02 99 47 12 01 ou [eco35.sacre-coeur.brie@eco.ecbretagne.org](mailto:eco35.sacre-coeur.brie@eco.ecbretagne.org)

## CCPRF

La Communauté de communes au Pays de la Roche aux Fées réalise une enquête sur l'étourisme et la valorisation du patrimoine sur son territoire. Elle a pour but de connaître les attentes des habitants de la Communauté de communes et des visiteurs du Pays de la Roche aux Fées dans ces domaines et de faire évoluer les outils numériques déjà existants. Votre opinion est très importante pour mener à bien cette étude. Aussi, nous invitons chacun à répondre à un questionnaire en ligne sur le site internet, rubrique actualités [www.ccrocheauxfees.fr](http://www.ccrocheauxfees.fr) ou sur la page facebook [www.facebook.com/paysdelarocheauxfees](http://www.facebook.com/paysdelarocheauxfees). Quelques minutes suffiront pour répondre à ce questionnaire en ligne jusqu'au 1er juin 2012.

Le service tourisme se tient à votre disposition pour tout complément d'information

Contact : Service Tourisme de la Communauté de Communes de la Roche aux Fées – Mélody Sauvage

Mail : [info.tourisme@ccprf.fr](mailto:info.tourisme@ccprf.fr) Tél : 0 820 205 235 (0,09€ TTC/min)

## SERVICE CIVIQUE

Le service civique est un engagement volontaire pour tous les jeunes de 16 à 25 ans, sur une période de 6 à 12 mois, pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général. Il est effectué auprès d'un organisme à but non lucratif ou de personnes morales de droit public. Une indemnité de 446 € prise en charge par l'État, plus 101 € à la charge de l'organisme d'accueil, Un régime complet de protection sociale financé par l'État.

Contact:

Mission Locale des Jeunes du Pays de Vitré Antenne de Retiers :

Annaïck MOULIN LE FERREC - Tel 02 99 43 68 98

Ou télécharger le dossier sur : [www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)



## SPECTACLE A BRIE

**Calendrier des prochaines répétitions** jusqu'à fin juin:

**Les jeudis 24 mai, 31 mai, 7 juin, 14 juin, 28 juin.**

De 19h30 à 21h30 (avec possibilité d'arriver un peu plus tard).

Pas de répétitions en juillet et août. Reprise en septembre.

Si de nouvelles personnes souhaitent jouer, elles peuvent encore intégrer le groupe. Celles qui voudraient n'avoir qu'un rôle restreint voire un rôle de figurant, c'est possible.

L'école du Sacré Cœur avec Madame Penfornis, directrice, s'associe au projet et les enfants seront impliqués à partir de la rentrée de septembre 2012.

## INFOS UTILES

**MAISON DU DEVELOPPEMENT (MDD):** communauté de communes « Au Pays de la Roche aux Fées »16, rue Louis Pasteur 35240 Retiers, ouvert du mardi au jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, le vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

Rappel des services présents à la MDD :

- Point Accueil Emploi (PAE) : tout public, ouvert du mardi au vendredi de 9h à 12h sans rendez-vous, fermé 1 vendredi sur 2. Mise en place d'ateliers sur les techniques de recherche d'emploi.
- ANPE : plus de permanence
- La mission Locale pour les jeunes entre 16 et 25 ans sur rendez-vous, tel 02.99.43.68.98 : aide sur l'emploi, le logement, la santé...
- La Boutique de Gestion 35, permanence 1 mardi sur 2 sur rendez-vous, tel 02.99.86.07.47 : aide à la reprise et création d'activité
- Office des Sports du Pays de la Roche aux Fées, tel 02.99.43.42.60, e-mail : [contact@osprf.asso.fr](mailto:contact@osprf.asso.fr) , site Internet [www.osprf.asso.fr](http://www.osprf.asso.fr) secrétariat ouvert les mercredis et vendredis matin
- Le Pact'Arim, permanence le 2eme mardi de chaque mois de 9h à 12h sans rendez-vous, renseignement concernant le logement.
- Permanence juridique :
  - de l'Avocat : 1 fois par mois le vendredi AM sur rendez-vous, renseignement au 02 99 43 64 87
  - du Notaire : 1 fois par mois le vendredi AM sur rendez-vous, renseignement au 02 99 43 64 87
  - de l'huissier : 1 fois tous les 2 mois le vendredi AM sur rendez-vous, renseignement au 02 99 43 64

87

- ◆ Architecte conseil : renseignement au 02 99 43 64 87

Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter la MDD au 02.99.43.64.87

- ◆ PIJ (point information jeunesse) de Janzé : 5, avenue du General de Gaule renseignement au 02 99 47 46 83, Mail [pjjjanze@hotmail.fr](mailto:pjjjanze@hotmail.fr)

**MAISON MEDICALE DE RETIERS :** 12 rues Pasteur (juste après la poste au centre de l'agglomération)

- **APPELER LE 02 99 43 44 45** **La nuit en semaine de 20h à minuit**  
**Le samedi de 12h à minuit**  
**Le dimanche de 8h à minuit**

Une secrétaire répond à votre appel et lui donne la suite qui s'impose.

**Ne jamais se déplacer sans avoir téléphoné au préalable.**

- **APPELER LE 15** **La nuit en semaine de minuit à 8h**  
**La nuit le samedi et le dimanche de minuit à 8h**



**PREVENTION DU SUICIDE** association vie espoir 2000 écoute téléphonique de 18H00 à 23H30 tel: 0 800 07 11 97

**DESTRUCTION DES NIDS DE GUEPES, DE FRELONS :**

- FARAGO Ille-et-Vilaine Appelez le **02.23.48.25.00**
- Entreprise BREMONT, La Haute Bérue, 35 340 LIFFRÉ Appelez le **06.63.30.16.64** ou le **02.23.25.59.94**  
[www.bremontrene.com](http://www.bremontrene.com)
- DPS Dol de Bretagne appel gratuit **0 800 10 10 26**

<p><b>Horaires Mairie</b></p> <p><b>Mairie</b>                  22 rue de Bretagne  <b>Tel :</b> 02 99 47 02 85  <b>Fax :</b> 02 99 47 12 57  <a href="mailto:mairiebrie@wanadoo.fr">mairiebrie@wanadoo.fr</a></p> <p><b><u>Ouverture au public :</u></b></p> <p>Lundi, mercredi, jeudi et samedi                  de 9h à 12 h                  Vendredi de 14h à 17h</p>	<p><b>BIBLIOTHEQUE</b></p> <p>2 bis rue du Stade  <b>Tel :</b> 02 99 47 23 42</p> <p><b><u>Ouverture au public :</u></b></p> <p>Mercredi : 10h à 12h et 14h à 16h                  Jeudi : 10h à 12h                  Samedi de 10h à 12h</p>	<p><b>DECHETTERIE DE JANZE</b>                  Rue Louis Blériot                  Tel : 02.99.47.07.52</p> <p><b><u>Lundi</u></b>                  10h00-12h00 / 14h00-18h00</p> <p><b><u>Mercredi</u></b>                  10h00-12h00 / 14h00-18h00</p> <p><b><u>Vendredi</u></b>                  14h00-18h00</p> <p><b><u>Samedi</u></b>                  09h30-12h30 / 14h00 – 18h00</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Rédaction : Commission Communication et Secrétariat de mairie**



**La téléassistance.**

Lorsqu'une personne souhaite demeurer à son domicile malgré l'âge, la maladie ou le handicap, le plus petit incident peut avoir des conséquences graves.

Pour se protéger, la téléassistance peut être un moyen pour être secouru rapidement en cas de besoin.

En actionnant simplement un bouton, vous êtes mis en relation avec les secours qui déclenchent l'intervention nécessaire au domicile. Le coût de cet équipement peut dans certaines conditions être partiellement pris en charge.

**Bientôt un éthylotest dans les véhicules.**

A partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain, tout conducteur d'un véhicule terrestre à moteur, à l'exception des cyclomoteurs, devra être en possession d'un éthylotest non usagé et disponible immédiatement. A partir du 1<sup>er</sup> novembre prochain, tout conducteur qui ne sera pas en mesure de le présenter lors d'un contrôle s'exposera à une amende de 11€.

Les véhicules équipés d'un dispositif d'anti démarrage par éthylotest électronique homologué et en état de marche en sont dispensés.

**Seniors en vacances en 2012.**

40 personnes de Brie, Janzé, Essé, Le Theil, Retiers et Amanlis relevant du dispositif, ont bénéficié d'un séjour de 5 jours à Noirmoutier du 8 au 12 mai dernier. Le centre d'accueil de Koat Ar Mor est un centre de vacances agréé par l'association des chèques vacances, partenaire du projet.

Les participants ont apprécié ce temps de découverte et de convivialité.

**Goûter aînés-enfants**

Le goûter de fin d'année entre les aînés et les enfants mis en place par l'école, le club de l'Amitié et le CCAS aura lieu le jeudi 28 juin à 15h à l'école. Toute personne intéressée peut contacter André Berthelot au 02 99 47 02 79.

Le permis d'aménager a été délivré le 1<sup>er</sup> mars 2012.

Situé dans le prolongement du Coteau Sud II, ce lotissement sera situé en bordure ouest de la Rue du Stade. La conception a été réalisée par ABE (Atelier Bouvier Environnement) qui en assurera la maîtrise d'œuvre et par la commission Urbanisme de la commune de Brie. En première phase du dossier la commune a été assistée par le Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré. La première phase de la conception a été une « Approche Environnementale de l'Urbanisme » (AUE) où ont été répertoriés tous les moyens de respecter au mieux l'environnement.

Au final, sur 26 081 m<sup>2</sup>, 34 lots pour 39 à 41 logements (6 à 8 logements à loyers modérés particulièrement adaptés au logement des personnes âgées).

Les 33 lots libres à la vente auront une superficie de 298 à 731 m<sup>2</sup>.

Le prix a été fixé à 85 Euros le M<sup>2</sup> lors de réunion du conseil municipal du 2 avril.

Les personnes qui étaient sur la liste d'attente ont été contacté suivant un ordre définit par une grille (voir **critères d'attribution des lots** en page 2 au conseil municipal)

L'ouverture des plis a eu lieu le vendredi 4 mai, on peut espérer une réalisation des travaux et commercialisation des lots au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2012.



**Contact : Mairie 22, rue de Bretagne**

**35150 BRIE**

**Tél. 02 99 47 02 85**

**[mairiebrie@wanadoo.fr](mailto:mairiebrie@wanadoo.fr)**

## FETE DU PATRIMOINE

Il n'y a pas si longtemps que cela, fin septembre, à la saint Michel, les baux de fermage arrivaient à leurs termes, les agriculteurs arrêtaient ou changeaient d'exploitation. ils organisaient, avant de partir, de grandes ventes aux enchères, Ils vendaient tout ce qui n'allait plus leur servir (des outils aux cages à lapins en passant par les animaux, le tracteur, les meubles, les vêtements, la vaisselle et bien d'autres choses encore.....)

L'ambiance était très sympathique, cela permettait de rencontrer les voisins, les amis ; certains venaient de très loin. Il y avait buvette et galettes saucisses !

La commission culture sport loisirs a décidé, pour la fête du patrimoine le dimanche 16 septembre, de reconstituer une telle vente, autour le l'étang, au théâtre de verdure.

Nous avons trouvé le crieur bonimenteur et quelques objets.

Bien sûr il nous faut le plus de choses possibles à vendre .pour cela nous faisons appel à votre générosité.

Si vous avez de vieux objets, vêtements, outils, vaisselles, meubles et bien d'autres choses à vous débarrasser faites nous en don afin de les vendre ce jour là, tous les bénéfices de cette vente seront donnés « au resto du cœur » de Janzé.

Pour plus d'info contacter : Patrick Duret : 06 21 54 37 45

**Nous comptons sur vous, merci**

## FAMILLES RURALES

L'équipe du Centre de Loisirs s'adresse aux Briens.

Au mois de Mars 2012, le Centre de Loisirs a organisé son Assemblée générale. Peu de famille étaient présentes, dommage ! Pourtant le bilan de l'été 2011 est très positif tant du point de vue financier que du point de vue de la fréquentation.

Cet été, le Centre de Loisirs ouvrira ses portes su lundi 9 juillet au vendredi 3 août.

Trois dates sont prévues pour les inscriptions :

- vendredi 25 Mai de 18h00 à 20h00 à la salle polyvalente
- samedi 2 juin de 10h00 à 12h00 à la salle polyvalente
- samedi 9 juin de 10h00 à 12h00 à la mairie

*(Merci d'apporter : photocopie carnet de santé partie vaccins, n° caf ou msa, quotient familial, chèque pour l'adhésion)*

Pour que vos enfants passent un bon mois de juillet avec leurs copains et en faisant plein d'activités, inscrivez-les au Centre de Loisirs !

Contact : 02 99 47 23 41, 06 07 59 68 47, [clshbrie@voila.fr](mailto:clshbrie@voila.fr)

## SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

### Invitez un enfant cet été

Le Secours Populaire Français recherche des familles d'Ille et Vilaine pour accueillir bénévolement un enfant pendant deux ou trois semaines cet été. Les enfants accueillis ont entre 6 et 11 ans et n'ont pas d'autres possibilités de partir en vacances. Ils viennent d'Ille et Vilaine ou d'autres départements et une assurance est prise pour eux par l'association.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le Secours Populaire du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h au : 14 rue des Veyettes 35000 Rennes, numéro de téléphone : 02.99.53.31.41

Mail : [contact@spf35.org](mailto:contact@spf35.org)



## DIVERS

**Créer une association dès 16ans, c'est possible.**

L'âge minimum pour pouvoir constituer, administrer et gérer une association a été abaissé à 16ans.

Les mineurs doivent cependant avoir l'autorisation écrite de leur représentant légal.

Pour des actes juridiques comme un emprunt, un des dirigeants de l'association doit avoir au moins 18ans.

Plus d'infos sur

[www.associations.gouv.fr](http://www.associations.gouv.fr)

## BRIOCHES DE L'AMITIE

Grâce à la mobilisation des bénévoles, il a été vendu 200 brioches pour un montant de 802 € pour cette 9ème édition.

Au niveau départemental, ce sont 72 000 brioches qui ont été vendues.

Le profit réalisé servira à financer pour les handicapés l'accès aux activités culturelles, sportives, de loisirs ou de vacances en développant l'offre et en réduisant les coûts.



## LOGEMENTS PARIS

Un logement temporaire à Paris ?  
Vous êtes salarié ou stagiaire à Paris et vous recherchez un logement temporaire, connaissez-vous les « Résidences Ille-et-Vilaine » ?  
Contact : Tél 02 923 42 19 86 Site : [www.residences35.org](http://www.residences35.org)

Vous avez d'autres projets (Théâtre, environnement, audiovisuel, action sociale), ayez le réflexe de consulter le site du Centre Régional Information Jeunesse Bretagne CRIJ 6 cours des Alliés 35043 Rennes Cedex  
Tél 02 99 31 47 48 Site : [www.crij-bretagne.com](http://www.crij-bretagne.com)

## NOUVELLE ASSOCIATION

Samedi 12 mai, une douzaine de personnes se sont réunies pour créer une association à but artistique et culturel à Brie.

Le bureau est ainsi constitué :

Présidente: Christine Jouzel	Vice-présidente : Christine Gantelet
Secrétaire : Monique Texier	Secrétaire adjointe: Marie Thérèse Coudray
Trésorière : Angeline Allain	Trésorière adjoint: Laurence Couroussé

Le 1er projet est de prendre le relais de la commission communale sports loisirs culture dans la réalisation d'un spectacle à Brie en 2013. Ce spectacle met en scène des tranches de vie ou des récits collectés en début d'année auprès des aînés par les jeunes du Conseil Municipal des Jeunes. Les costumes et les décors seront réalisés par des Briens.

Les répétitions ont commencé en mars avec un groupe d'une douzaine d'acteurs encadrés par un auteur metteur en scène, Jean Luc Placé, et une comédienne de la communauté de communes, Bérénice Manneville.

## RECRUTEMENT CCPRF

Dans le cadre de la saison estivale, la Communauté de communes au Pays de la Roche aux Fées

### Recrute des agents saisonniers

- **A Marcillé-Robert : 4 postes de saisonniers (2 en juillet et 2 en août) pour les week-ends et jours fériés :**

- Missions : accueil et informations touristiques
- Profil : bon relationnel, sérieux et bonne présentation
- Travail en binôme au chalet de l'étang à Marcillé-Robert
- Horaires : de 14 H 30 à 18 H 30 les samedis, dimanches et fériés
- Rémunération : SMIC horaire
- Conditions : avoir 16 ans
- Pour tous renseignements complémentaires, contacter Élisabeth

CHEVREL à la Mairie de Marcillé-Robert au 02-99-43-67-34.

- **A Essé : 1 poste de saisonnier pour le mois de juillet :**

- Missions : accueil, informations touristiques et visites commentées du site mégalithique
- Profil : bon relationnel, langues étrangères pratiquées, expériences en animation et accueil de publics
- Horaires : 35 H / semaine, travail week-ends et jours fériés
- Pour tous renseignements complémentaires, contacter : Audrey

KERMERGANT, Assistante Tourisme à la Communauté de communes au 02-99-43-64-87

**Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation et CV) pour le 20 mai dernier délai à :**

**Communauté de communes au Pays de la Roche aux Fées**

Madame la Présidente

16 rue Louis Pasteur

BP 34

35240 RETIERS

# Brie de France

Briennes, Briens

Une rencontre est prévue le week-end de 7 et 8 juillet en Charente (Près d'Angoulême) chez les Briandes et Briands.

Les personnes qui sont intéressées par cette nouvelle rencontre de Tous les Brie de France peuvent déjà se faire connaître auprès de Raymond HORVAIS tel : 02 99 47 09 43, de Patrick DURET tel : 02 99 47 30 79, ou bien de Michelle BORDELET tel : 02 99 47 18 03, ou encore remplir le coupon ci-dessous et le déposer au secrétariat de la mairie.

## Organisation :

- Le déplacement :

Pour plus de convivialité, il est prévu en car, pour au moins 50 personnes inscrites. Le coût sera de 30 € par personnes selon les devis établis. Le départ se fera très tôt le Samedi 7 au matin et le retour dans la nuit du dimanche au lundi.

Si le nombre de personnes ne permet pas de réserver un car le déplacement pourra se faire en voiture particulière (voir pour covoiturage) le coût sera d'environ 25 € par occupant.

- L'hébergement :

Il sera pris en charge par des familles d'accueil durant tout le week-end.

Pour faciliter le bon accueil et une bonne organisation à Brie en Charente, une réponse téléphonique ou par coupon réponse serait souhaitable avant le 30 mai 2012. Merci !

## **Organisation : Association Briens, Briennes 35**

✂-----  
Coupon – Réponse : *À Remettre à la Mairie*

Rencontre des Brie de France  
Les 7 et 8 juillet 2012  
A Brie (16)

Madame, Monsieur .....  
Adresse .....  
Tel : .....

Souhaite participer à cette rencontre en bus  en voiture particulière   
(Cocher la case choisie)

Signature